



Achat automobile auprès d'un particulier.

Par **coockie_old**, le **03/10/2007** à **03:35**

Bonjour,

j'ai acheté une clio à un particulier au prix argus.

Après une panne le garagiste m'a dit que la voiture a été accidentée et est passée au marbre.
Le vendeur m'a caché ce fait.

Devait-il vendre le véhicule en dessous de l'argus ? Renault clio expression 2 année 2002
vendue 3 800 €. Ai-je un recours ?

Merci.

Par **Jurigaby**, le **03/10/2007** à **22:06**

Bonjour.

Je suis pas mécano, maintenant, si ce petit mensonge a entraîné une erreur sur une qualité importante de la voiture, vous pouvez demander l'annulation du contrat et des dommages et intérêt.

Si il a vraiment cherché à vous tromper, vous pouvez aussi demander la nullité sur le fondement du dol.. mais ce coup-ci, c'est pas gagné d'avance..